



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 30.09.2021

En exercice ...28
Présents 22
Votants 28
Abstention 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
16. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT
BUDGET PRINCIPAL
Attribution bourse individuelle sport 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 30 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET,

Les Portes en Ré :

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HERAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Alain POCHON (donne pouvoir à Mme Lina BESNIERS), M. Patrick BOURAINE (donne pouvoir à M. Jérôme DUMOULIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à Madame Anne PAWLAK) M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Jean-Paul GOUSSARD

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021101-DE
Reçu le 01/10/2021

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 30.09.2021

En exercice ...28
Présents 22
Votants 28
Abstention 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION 16. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT BUDGET PRINCIPAL Attribution bourse individuelle sport 2021

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment l'article 1^{er},

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, qui autorise les collectivités locales à apporter des concours financiers aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local, c'est-à-dire lorsque ces derniers poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité, et l'article L. 2311-7 relatif à l'attribution de subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1) de l'article 5.3 relatifs aux actions en faveur du secteur sportif d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 1^{er} alinéa de l'article 5.3 relatif au soutien financier aux athlètes de haut niveau remplissant les conditions d'attribution fixées par l'assemblée délibérante,

Vu l'avis de la Commission services à la population en date du 9 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 septembre 2021,

Considérant qu'en cas d'attribution d'une bourse individuelle à un sportif mineur ne possédant pas de compte bancaire le versement sera effectué sur le compte du parent disposant de l'autorité parentale ;

Considérant que Timothé DREYFUS, sportif licencié au CNPA de La Flotte, évoluant en planche à voile et wind foil est inscrit au pôle d'entraînement régional et sur les listes ministérielles de sportif de haut niveau en catégorie espoir ;

Considérant que le dossier de Timothé DREYFUS répond aux critères d'éligibilité ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Principal 2021 ;

Il est proposé de lui attribuer une bourse d'un montant de 300 €.

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021101-DE
Reçu le 01/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 30.09.2021

En exercice ... 28
Présents 22
Votants 28
Abstention 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION
16. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT
BUDGET PRINCIPAL
Attribution bourse individuelle sport 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition d'attribution d'une bourse d'un montant de 300 € à Monsieur **Thimothé DREYFUS**, sous condition que le demandeur ait fourni un dossier administratif complet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives permettant le versement de la bourse mentionnée ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : **4 octobre 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021101-DE
Reçu le 01/10/2021